



Conseil d'État
Staatsrat

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

RÉPONSE À L'INTERPELLATION

Auteurs Urban Furrer, Marie-Claude Schöpfer-Pfaffen, Melanie Burgener et Jens Blatter, neo - Die sozialliberale Mitte

Objet **Les chenilles processionnaires, un danger pour les êtres humains et les animaux**

Date 09.05.2023

Numéro **2023.05.149**

L'institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage (WSL) de Birmensdorf (ZH) est responsable du monitoring des maladies et insectes présents dans les forêts au niveau Suisse. Par contre, aucun monitoring de la chenille processionnaire du pin n'est effectué et il n'existe aucune donnée chiffrée concrète la concernant.

Pour la forêt, l'espèce est considérée comme inoffensive. Par la production de pousses de remplacement, les arbres survivent dans la plupart des cas à la défoliation. L'évolution des populations de chenilles processionnaires est graduelle et l'insecte peut pulluler sur une période allant jusqu'à 3 ans. Par la suite, les proliférations de masse disparaissent spontanément, même en l'absence d'hivers froids. En forêt, la chenille processionnaire fait partie de l'écosystème naturel et contribue par conséquent au maintien de l'équilibre biologique dans son ensemble.

Une élimination des nids par des spécialistes ou d'autres mesures n'ont de sens que s'il existe un danger pour la santé des humains et des animaux. Cela est surtout le cas à proximité des zones d'habitation et des places de jeu. De telles mesures sont prises par les communes. Dans la forêt elle-même, aucune mesure n'est nécessaire ou pertinente.

Une sensibilisation est effectuée de manière continue par le biais de différents médias. Des informations détaillées se trouvent en outre sur le site internet du WSL. En cas de prolifération de masse comme en 2018 et 2019, le Service des forêts, de la nature et du paysage (SFNP) publie des communiqués de presse ou informe désormais également comme au printemps 2023 au travers des réseaux sociaux habituels.

Conséquences au niveau de l'administration: aucune

Conséquences au niveau des finances: aucune

Conséquences au niveau du personnel (EPT): aucune

Conséquences au niveau de la RPT: Aucune

Lieu, date Sion, le 5 mars 2024